Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

2022-01-12

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de janvier tenue ce **mercredi 12e jour du mois de janvier 2022 à 13 h 00**, sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (6 janvier 2021), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 8 décembre 2021 et de la séance ajournée tenue le 15 décembre 2021 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**

   5.1 Ressources financières

   5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)

   5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de décembre 2021 (décision)

   5.1.3 Renouvellement de diverses adhésions pour l'année 2022 – Autorisation budgétaire (décision)

   5.1.4 Signature des actes légaux de la MRC au cours de l'année 2022 – Autorisation au Préfet et à la directrice générale et secrétaire-trésorière (décision)

   5.1.5 Demande de prix – Préparation d'un document d'appel d'offres – Réseau de radiocommunications mobiles et portatives - Autorisation (décision)

   5.1.6 Acquisition de l'équipement de communications wifi au siège social de la MRC de Papineau – Projet déposé dans le cadre du budget 2022 – Autorisation (décision)

5.1.7 Paiement d'une facture liée pour services professionnels rendus – Deveau Avocats – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Ententes particulières à conclure avec certains employés – Transfert en raison de congés ou de situation exceptionnelle (décision)

5.2.2 Inscription des deux conseillères aux entreprises et à l'accueil développement à la formation « Le savoir-être du conseiller » - Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 Achat de batteries pour maintenir les équipements de télécommunication – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 Examen du rôle d'évaluation – Équilibration facultative et obligatoire – Mandat à la firme Servitech (recommandation)

6. <u>Gestion stratégique</u>

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Priorités du Comité administratif pour l'année 2022 - Adoption (décision)

6.1.2 Organisation et tenue d'un Lac-à-l'épaule 2022 – Offre de services - Autorisation (décision)

6.1.3 Cadre de référence des Commissions et des Comités de la MRC de Papineau – Révision (recommandation)

6.1.4 Projet pilote sur la mise en place d'une politique sur le télétravail – État de situation et suivis (discussions)

6.2 Développement du milieu

6.3 Développement économique

6.3.1 Rapport trimestriel d'activités de la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) – Entente de partenariat avec Emploi-Québec (décision)

6.3.2 Programme Emploi d'été Canada – Dépôt d'une demande d'aide financière (décision)

6.3.3 Avenant à l'entente d'Accès Entreprise Québec (AEQ) proposé par le ministère de l'Économie et l'Innovation (MEI) – Assouplissement des modalités et ajout d'une nouvelle dépense admissible - Autorisation de signature (décision)

6.3.4 Fonds d'aide visibilité en Petite Nation - Rendez-vous des arts de Papineauville (décision)

6.3.5 Implantation d'un logiciel CRM (Costumer relationship management) en lien avec le site web de la MRC - Autorisation (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Octroi d'un contrat gré à gré – Modification du texte du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC afin d'inclure la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette (décision)

6.4.2 Octroi d'un contrat gré à gré – Modification des cartes du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC afin d'inclure la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette (décision)

6.4.3 Composition du comité de développement durable et échéancier préliminaire des rencontres (recommandation)

6.4.4 Lancement d'appels d'offres en accompagnement dans divers dossiers en aménagement du territoire (recommandation)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

7. <u>Correspondance</u>

8. <u>Diverses demandes d'appui</u>

8.1 Appui à la MRC de la Vallée-du-Richelieu – Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de revoir la période d'adoption budgétaire en année électorale (recommandation)

8.2 Appui à la MRC du Granit – Modification de la Loi sur le patrimoine culturel et nouvelles responsabilités des MRC (recommandation)

9. <u>Calendrier des rencontres</u>

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de janvier à décembre 2022 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 26 janvier 2022 (information)

10. <u>Sujets divers</u>

11. <u>Période de questions et propos des membres</u>

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue à monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, et à monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à leur première séance du Comité administratif.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2022-01-001

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2022-01-002

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2021

CA-2022-01-003

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 8 décembre 2021 et de la séance ajournée tenue le 15 décembre 2021, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 8 décembre 2021 et de la séance ajournée tenue le 15 décembre 2021 soient adoptés tel que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2022-01-004

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 décembre 2021	62.51 $
Roland Montpetit	Culturiades – 1er décembre 2021	93.06 $

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021

CA-2022-01-005

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
La liste des chèques et des prélèvements du mois de décembre 2021 soit les numéros 23769 à 23808 totalisant un montant de 162 953.01$, les prélèvements numéros 2061 à 2173 totalisant un montant de 283 485.00$, ainsi que les salaires pour le mois de décembre 2021 et les jetons de présences des élus et non-élus, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 4 décembre 2021	24 796.16 $
Salaires au 11 décembre 2021	20 874.68 $
Salaires au 18 décembre 2021	23 608.86 $
Salaires au 25 décembre 2021	22 317.50 $
Salaires au 31 décembre 2021	45 248.89 $
Salaires des élus– décembre 2021	20 881.52 $
Total des salaires	**157 727.61 $**
Comptes fournisseurs (chèques)	162 953.01 $
Comptes fournisseurs (prélèvements)	283 485.00 $
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	**446 438.01 $**

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 RENOUVELLEMENT DE DIVERSES ADHÉSIONS POUR L'ANNÉE 2022 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2022-01-006

ATTENDU que la MRC est membre de plusieurs organismes, associations et regroupements professionnels et que certaines de ces adhésions viennent à échéance prochainement;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler lesdites adhésions suivantes :

Association	Numéro département	Adhésion annuelle (tx non incluses)
Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)	02-13000-494	690$
Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	02-13000-494	495 $
Association des directions du développement économique local du Québec	02-62200-494	810 $
Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)	02-61005-494	469 $
Association des chefs en sécurité incendie du Québec	02-22000-494	280 $
Association des techniciens en prévention incendie du Québec	02-22000-494	220 $
Association de sécurité civil du Québec	02-22000-494	80 $
Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)	02-39500-494	1 535 $
Culture Outaouais	02-70200-494	250 $

Tourisme Outaouais	02-62008-690	731 $
Union des municipalités du Québec (UMQ)	01-11000-494	887.39$
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	02-11000-494	457.45 $
Québec Municipal	02-13000-494	815 $
Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec	02-45400-494	150 $
CREDDO	02-45400-494	150 $
OBV – RPNS	02-45400-494	500 $
Loisir sport Outaouais	02-62008-494	86 $
Ordre des ingénieurs du Québec	02-39500 494	506 $
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec	02-62600-494	635 $
Association des parcs régionaux du Québec	02-62600-494	275 $
Ministère de la Justice (service de certification du MJQ)	02-62600-494	196 $
Corporation des loisirs	02-70200-494	60 $
Abonnement au magazine Continuité (pour 2 ans 2022-2023)	02-70200-494	60 $
SolidCAD – AURODESK (Civil 3D Licence commerciale)	02 39500 414	4 485 $
Chambre de commerce Vallée Petite-Nation	02 62200 494	258.69$
Survey Monkey	02 13000 494	500$
Le Droit	02 13000 494	109.95$
APDEQ – Multi membres	02 62203 993	995$

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent le renouvellement des diverses adhésions mentionnées ci-dessus pour l'année 2022;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 SIGNATURE DES ACTES LÉGAUX DE LA MRC AU COURS DE L'ANNÉE 2022 – AUTORISATION AU PRÉFET ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CA-2022-01-007

ATTENDU que la MRC de Papineau est impliquée régulièrement dans la conclusion d'actes légaux en relation avec ses diverses compétences, notamment en relation avec le Centre local de développement (CLD) Papineau, la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU que généralement, ces actes légaux sont administratifs et nécessitent la signature du directeur général et secrétaire-trésorier et/ou du préfet, lesquels officialisent le consentement de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, pour conclure des ententes, des actes légaux ou tout autre document conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui lui sont conférés au cours de l'année 2022;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Roxanne Lauzon, à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui lui sont conférés pour l'année 2022;

QU' :
En l'absence du Préfet ou de la secrétaire-trésorière et de la directrice générale, le Préfet suppléant, monsieur Luc Desjardins, et le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, soient autorisés à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui lui sont conférés pour l'année 2022;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.5 DEMANDE DE PRIX – PRÉPARATION D'UN DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES – RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATIONS MOBILES ET PORTATIVES - AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 février prochain.

5.1.6 ACQUISITION DE L'ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATIONS WIFI AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DE PAPINEAU – PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU BUDGET 2022 – AUTORISATION

CA-2022-01-008

ATTENDU que lors du processus budgétaire 2022, des projets ont été déposés pour acquérir des équipements de communications wifi dans les bureaux de la MRC de Papineau, notamment en relation avec la configuration des téléphones software;

ATTENDU que l'entreprise Groupe DL informatique inc, n'a pas déposé de soumission en relation avec la demande de prix transmise concernant les communications wifi dans les bureaux de la MRC;

ATTENDU la proposition reçue d'Internet Papineau le 8 décembre 2021 pour l'achat des équipements de communication wifi et leur installation au montant de 6 522.28 $, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la proposition d'Internet Papineau pour l'installation et le remplacement des équipements de communication wifi au sein de la MRC, représentant un montant de 6 522.28 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, au poste budgétaire 02-65903-414;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.7 PAIEMENT D'UNE FACTURE LIÉE POUR SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION

CA-2022-01-009

ATTENDU la facture numéro 17526, datée du 15 décembre 2021, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 2 458.08 $, incluant les taxes applicables, concernant diverses interventions juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme Deveau Avocats, au montant de 2 458.08 $, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-12001-412;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2 <u>Ressources humaines</u>

5.2.1 ENTENTES PARTICULIÈRES À CONCLURE AVEC CERTAINS EMPLOYÉS – TRANSFERT EN RAISON DE CONGÉS OU DE SITUATION EXCEPTIONNELLE

CA-2022-01-010

ATTENDU que suite à des congés de maternité survenus en 2021, certains employés de la MRC ont cumulé plusieurs heures au sein des banques de temps quant à leurs vacances, notamment;

ATTENDU que des employés de la MRC ont plus de trente-cinq (35) heures de vacances ou de temps supplémentaire en raison de circonstances exceptionnelles;

ATTENDU les modalités prévues aux normes du travail, à la Convention collective de la MRC ainsi que la Politique en gestion des ressources humaines pour les cadres et les responsables de service de la MRC en ce qui a trait, notamment aux vacances et au temps supplémentaire;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif mandate la direction générale afin de convenir d'une entente avec les employés concernés par ces situations particulières et autorise la directrice générale à établir les modalités convenues avec lesdits employés;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.2 INSCRIPTION DES DEUX CONSEILLÈRES AUX ENTREPRISES ET À L'ACCUEIL DÉVELOPPEMENT À LA FORMATION « LE SAVOIR-ÊTRE DU CONSEILLER » - AUTORISATION

CA-2022-01-011

ATTENDU que Nova Stratégies offre une formation « Le savoir-être du conseiller » en date du 8 mars 2022, en mode virtuel ;

ATTENDU que les frais d'inscription pour les conseillères aux entreprises sont de 400 $, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que la participation des deux conseillères aux entreprises et à l'accueil, mesdames Audrey-Ann Lauzon et Katia Perrier, leur permettra de bonifier leur approche auprès des entreprises rencontrées;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés ;

ATTENDU que la recommandation positive émise par la direction générale, notamment quant à la pertinence de cette formation ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise les conseillères aux entreprises et à l'accueil, mesdames Audrey-Ann Lauzon et Katia Perrier, à participer à la formation « Le savoir-être du conseiller » offerte par Nova Stratégies le 8 mars 2022 en mode virtuel, au montant de 400 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Les frais d'inscription soient et sont autorisées, financés à même le proramme Accès entreprise Québec, au poste budgétaire 02-62203-993 et remboursables sur présentation des pièces justificatives ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer tous les documents donnant effet.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 ACHAT DE BATTERIES POUR MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION – AUTORISATION

CA-2022-01-012

ATTENDU que les batteries des relais stratégiques pour le service d'urgence 911 et les équipements des municipalités ont été installées en 2015;

ATTENDU que les batteries liées au réseau de radiocommunications mobiles et portatives ainsi qu'au service d'urgence 911 sont désuètes, et conséquemment, la MRC doit se doter de coffrets complets de batteries;

ATTENDU que la MRC désire acquérir trois (3) batteries en inventaire afin de pallier à toute panne éventuelle ;

ATTENDU que l'entreprise Internet Papineau a soumissionné le 9 décembre 2021 pour le remplacement de 3 coffrets et batteries, représentant un montant de 4 034.27 $, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la soumission d'Internet Papineau pour le remplacement de 3 coffrets et batteries représentant un montant de 4 034.27 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, au poste budgétaire 02-62400-524;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 EXAMEN DU RÔLE D'ÉVALUATION – ÉQUILIBRATION FACULTATIVE ET OBLIGATOIRE – MANDAT À LA FIRME SERVITECH

CA-2022-01-013

ATTENDU la résolution numéro 2020-08-146, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 août 2020, octroyant le contrat de services

professionnels en évaluation foncière 2021-2024 à la firme Servitech Inc.;

ATTENDU que le rôle triennal d'évaluation foncière 2023-2024-2025 des Municipalités de Duhamel, de Montebello, de Papineauville et de Saint-André-Avellin a été évalué par la firme Servitech Inc. Une recommandation leur a été soumise quant à l'équilibration facultative de ce dernier;

ATTENDU les décisions prises par lesdites municipalités, par voie de résolution, quant à la reconduction de leur rôle ou l'équilibration de ce dernier;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires de mandater la firme Servitech Inc. pour réaliser l'équilibration du rôle d'évaluation 2023-2024-2025 des Municipalités de Duhamel, de Montebello, de Papineauville et de Saint-André-Avellin conditionnellement à l'obtention des extraits de résolution desdites municipalités confirmant leur décision à cet égard**;**

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 26 janvier 2022;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

c.c. Monsieur Stéphane Roy, É.A., directeur du département d'équilibration, Servitech Inc.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PRIORITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2022 - ADOPTION

CA-2022-01-014

ATTENDU que la MRC de Papineau poursuit sa mission établie au sein de son Plan stratégique régional qui consiste à assurer le leadership de l'aménagement et du développement harmonieux et durable de son territoire et, plus spécifiquement, ses orientations stratégiques en se dotant d'un plan d'action;

ATTENDU le règlement numéro 065-2004, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2004, concernant la délégation de certaines compétences au Comité administratif;

ATTENDU que le budget 2022 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2021-11-223, 2021-11-224, 2021-11-225 et 2021-11-226 lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021;

ATTENDU les mandats confiés au Comité administratif par le Conseil des maires dans le cadre des discussions tenues lors de la préparation des prévisions budgétaires 2022 de la MRC;

ATTENDU le document déposé dans le cadre de la présente séance concernant les priorités 2022 du Comité administratif, lequel a été élaboré en fonction, notamment des mandats confiés par le Conseil des maires;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif adopte ses priorités pour l'année 2022, telles que présentées dans le document déposé dans le cadre de la présente séance conformément aux mandats confiés par le Conseil des maires, notamment;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.1.2 ORGANISATION ET TENUE D'UN LAC-À-L'ÉPAULE 2022 – OFFRE DE SERVICES - AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 février 2022.

6.1.3 CADRE DE RÉFÉRENCE DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS DE LA MRC DE PAPINEAU – RÉVISION

CA-2022-01-015

ATTENDU la résolution numéro 2018-01-005, adoptée dans le cadre de la séance du Conseil des maires tenue le 24 janvier 2018, concernant, notamment, l'organigramme des commissions et des comités de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2018-04-068, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 avril 2018, relative à l'adoption dudit organigramme, lequel présente la structure préconisée pour les commissions et les comités de la MRC, conformément aux recommandations émises par les commissions;

ATTENDU que la MRC de Papineau a mis en place différentes instances afin de favoriser la participation active de ses membres, de les consulter sur différents sujets qui la concernent et, par le fait même, d'alimenter et de bonifier ses décisions ainsi que les interventions de son personnel;

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-076, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le mai 2018, relative à l'approbation des principes et des orientations énoncés dans le document intitulé « Cadre de référence des commissions et des comités », notamment, en relation avec leur gestion, leur fonctionnement et le mécanisme de communication privilégié, conformément aux recommandations émises par les présidents des commissions;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter les modifications apportées au document intitulé « Cadre de référence des commissions et des comités »;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 26 janvier prochain pour considération.

Adoptée.

6.1.4 PROJET PILOTE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE SUR LE TÉLÉTRAVAIL – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, présente un état de situation sur le projet pilote sur la mise en place d'une politique sur le télétravail. Le sujet sera traité lors d'une séance ultérieure du Comité administratif.

6.2 Développement du milieu

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.3 Développement économique

6.3.1 RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITÉS DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME » (STA) – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC EMPLOI-QUÉBEC

CA-2022-01-016

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-03-084, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 mars 2021, autorisant la conclusion d'une entente de services avec le bureau de Services Québec de Papineauville afin d'offrir la mesure STA aux clients admissibles du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'entente de services signée entre la MRC de Papineau et le bureau de Services Québec de Papineauville est d'une année, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2022;

ATTENDU les modalités de reddition de comptes stipulées dans l'annexe A de ladite entente dans laquelle la MRC de Papineau s'engage à fournir un rapport trimestriel d'activités, indiquant les résultats atteints pour les indicateurs de production et de suivi;

ATTENDU les coûts forfaitaires établis pour l'ensemble des services de soutien à la mesure STA fournis par la MRC de Papineau ainsi que les modalités de paiement mentionnées dans ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent le rapport trimestriel d'activités lié à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA), conformément à l'entente de services conclue avec le bureau de Services Québec de Papineauville;

QU' :
Une facture de 11 172,25 $ (plus les taxes gouvernementales), représentant les coûts des services du deuxième trimestre couvrant les mois d'octobre à décembre 2021 de l'application de la mesure STA soit acheminée au bureau de Services Québec

de Papineauville, accompagnée d'un récapitulatif des services qui ont été offerts par la MRC de Papineau ainsi que l'évolution des entreprises soutenues dans les différentes phases (préparatoire, démarrage et post-démarrage);

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.2 PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CA-2022-01-017

ATTENDU que le tourisme et l'agroalimentaire figurent parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la promotion touristique est l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, adopté le 19 décembre 2018 comme stipule la résolution numéro 2018-12-236;

ATTENDU que 65 % des touristes viennent en Outaouais pour visiter de la famille ou des amis;

ATTENDU que les citoyens de la MRC de Papineau doivent être informés de ce qui se passe sur leur territoire pour être de bons ambassadeurs;

ATTENDU que la présence de préposés mobiles à l'information touristique sur le territoire aiderait à promouvoir les événements à venir ainsi que les attraits de la région auprès des citoyens et des touristes;

ATTENDU que les préposés mobiles à l'information touristique pourraient, à certains moments dans l'été, rencontrer les enfants des camps de jour de la MRC de Papineau pour les sensibiliser à l'offre touristique du territoire;

ATTENDU que dans le cadre du volet 3 « Signature et innovation » du Fonds Région et Ruralité (FRR), la MRC de Papineau a choisi le secteur agroalimentaire dans le but de développer un système agroalimentaire durable conformément à la résolution numéro 2020-10-188;

ATTENDU qu'un forum agroalimentaire s'est tenu en février 2020 où de nombreuses données ont été amassées, lesquelles alimenteront le plan d'action qui sera élaboré en relation avec le système agroalimentaire durable à mettre en place;

ATTENDU que plusieurs actions sont prévues dans le cadre des suivis à assurer en relation avec ledit forum ainsi que le volet 3 « Signature et innovation » du FRR, lesquelles nécessitent l'implication de l'agente de développement agricole ainsi que des ressources supplémentaires ;

ATTENDU que le programme Emplois d'Été Canada 2022 du Gouvernement du Canada permet de subventionner l'embauche de ressources humaines durant la période estivale;

ATTENDU qu'il serait possible d'embaucher deux préposés mobiles à l'information touristique en raison de 35 heures par semaine du 25 avril au 3 septembre 2022;

ATTENDU que les dépenses estimées pour le projet visant l'embauche de préposés mobiles à l'information touristique (2) représentent un montant maximal de 35 000 $;

ATTENDU qu'il serait possible d'embaucher une ressource en agroalimentaire en raison de 35 heures par semaine du 25 avril au 3 septembre 2022;

ATTENDU que les dépenses estimées pour la ressource agroalimentaire représentent un montant maximal de 18 000 $;

ATTENDU qu'il serait envisageable d'obtenir jusqu'à 12 600 $ en subvention pour l'embauche de ces trois ressources, ce qui représente 50 % du salaire minimum;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2022 pour effectuer la promotion touristique du territoire par le biais de deux étudiants et pour soutenir l'agente de développement agricole dans le cadre du développement d'un système agroalimentaire durable par le biais d'un étudiant, laquelle représente une somme de 12 600 $;

QUE :
Le Comité administratif autorise les dépenses, représentant jusqu'à un maximum de 25 000 $ pour le projet des préposés mobiles à l'information touristique, incluant, notamment, l'embauche des ressources, les frais de déplacement ainsi que du matériel promotionnel, et ce, conditionnellement à une réponse favorable à la subvention demandée dans le cadre dudit programme ainsi que la ratification de la présente décision par le Conseil des maires;

QUE :
Le Comité administratif autorise les dépenses, représentant jusqu'à un maximum de 18 000 $, pour l'embauche d'une ressource, incluant les frais de déplacement et l'accès à l'équipement informatique, afin de soutenir la mise en place d'un système agroalimentaire durable;

QUE
Lesdites dépenses pour les préposés à l'information mobile soient financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau (fonds tourisme);

QUE
Lesdites dépenses pour la ressource dédiée au développement agricole soient financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau (FRR3);

ET QUE
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.3 AVENANT À L'ENTENTE D'ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) PROPOSÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET L'INNOVATION (MEI) – ASSOUPLISSEMENT DES MODALITÉS ET AJOUT D'UNE NOUVELLE DÉPENSE ADMISSIBLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CA-2022-01-018

ATTENDU que le Plan budgétaire du gouvernement du Québec diffusé en mars 2020 prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars afin que les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

ATTENDU que le ministre et la ministre déléguée ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

ATTENDU la résolution numéro 2021-02-027, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 février 2021, laquelle accepte le protocole d'entente présenté par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre de la mise en place du réseau Accès entreprise Québec et l'acquisition d'un minimum de deux ressources à temps plein au sein de l'équipe de la MRC de Papineau afin, notamment d'assurer des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité auprès des entreprises du territoire;

ATTENDU l'avenant 1 à la convention d'aide financière liée au réseau Accès entreprise Québec soumise par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le but d'apporter une modification à ladite convention ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent l'avenant 1 à la convention d'aide financière liée au réseau Accès entreprise Québec (AEQ) soumise par le MEI, lequel vise à modifier les modalités prévues à ladite convention concernant le premier versement accordé pour l'année 2020-2021, notamment;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.4 FONDS D'AIDE VISIBILITÉ EN PETITE NATION - RENDEZ-VOUS DES ARTS DE PAPINEAUVILLE

CA-2022-01-019

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235 ;

ATTENDU qu'un fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2020-2021 a été adopté par le Conseil des maires le 18 mars 2020, comme stipulé dans la résolution numéro 2020-03-042 ;

ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles ;

ATTENDU que le Rendez-vous des arts de Papineauville, par l'entremise du comité culturel de Papineauville, a soumis une demande, représentant un montant de 2 500 $, pour l'événement qui se tiendra du 26 au 28 août

2022 et mettra en vedette une cinquantaine d'artistes, laquelle est accompagnée d'un plan de visibilité ;

ATTENDU que la visibilité offerte et les retombées de cet événement seront bénéfiques pour le territoire de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le versement d'un montant de 2 500 $, provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2020-2021, au Comité culturel de Papineauville, lequel est dédié au Rendez-vous des arts de Papineauville en échange de la visibilité promise ;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.5 IMPLANTATION D'UN LOGICIEL CRM (COSTUMER RELATIONSHIP MANAGEMENT) EN LIEN AVEC LE SITE WEB DE LA MRC - AUTORISATION

CA-2022-01-020

ATTENDU que la MRC Papineau a modernisé son site web ainsi que le site touristique Petite Nation au sein desquels se trouve un répertoire des entreprises du territoire et que ledit répertoire sera autogéré par la base de données (CRM) qui sera implantée;

ATTENDU que l'utilisation d'un CRM est une nécessité pour la bonne communication interne de l'équipe et que cet outil aidera, notamment à récolter des informations sur les entreprises du territoire;

ATTENDU que les deux conseillères aux entreprises utiliseront également ce logiciel pour assurer les suivis des accompagnements en cours;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-10-297, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 octobre 2021, autorisant l'octroi d'un contrat à l'entreprise Ma Ruche afin de se doter d'un CRM ;

ATTENDU que suite à l'offre proposée par Ma Ruche et l'obtention de précisions sur ladite offre, la direction générale a résilié son contrat le 17 décembre 2021 puisque ce dernier ne répondait pas aux besoins du Service de développement du territoire;

ATTENDU que l'offre de services de la firme Par Design concernant l'implantation de la plateforme CRM Hubspot à même les différents sites de la MRC, lequel correspond davantage aux besoins de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif abroge la résolution numéro CA-2021-10-297 et confirme la résiliation du contrat de services conclu avec l'entreprise Ma Ruche, lequel visait l'acquisition d'un CRM ;

QUE :
Le Comité administratif autorise, en conformité avec les besoins du Service de développement du territoire de la MRC, l'implantation d'un CRM Hubspot par la firme Par Design, représentant des frais maximaux de 10 000 $, excluant les taxes applicables ;

QUE :
La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-65903-490;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 OCTROI D'UN CONTRAT GRÉ À GRÉ – MODIFICATION DU TEXTE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD) DE LA MRC AFIN D'INCLURE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

CA-2022-01-021

ATTENDU le décret 1567-2021 du gouvernement du Québec concernant le transfert de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette du territoire de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais à celui de la Municipalité régionale de comté de Papineau;

ATTENDU que selon ce même décret, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette verse un montant de 164 200 $ à la Municipalité régionale de comté de Papineau pour couvrir une partie de la dette à long terme ainsi que pour compenser des dépenses de services d'évaluation, de services juridiques, de gestion des matières résiduelles et d'aménagement découlant du transfert de territoire;

ATTENDU qu'une modification du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Papineau doit être réalisé rapidement afin d'y intégrer la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a besoin de cette modification au SAD pour que certains projets puissent se réaliser sur son territoire;

ATTENDU que pour mener à bien ce projet, un aménagiste et un géomaticien sont requis pour modifier respectivement le texte et les cartes du SAD;

ATTENDU que la MRC de Papineau n'a pas les ressources suffisantes à l'interne en aménagement et en géomatique pour réaliser ce mandat dans de courts délais;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat à un consultant en aménagement à taux horaire afin de modifier le texte du SAD, et ainsi, y intégrer la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au SAD de la MRC de Papineau;

ATTENDU la soumission, reçue en date du 9 janvier 2022 de monsieur Jean Perreault au montant de 100 $/h, excluant les taxes applicables, laquelle représente un contrat d'une valeur maximale de 7 500 $;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat de services professionnels à monsieur Jean Perreault, aménagiste, afin d'intégrer la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau au montant de 100 $/h, représentant une somme maximale de 7 500 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
La demande de prix, la soumission de monsieur Jean Perreault ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

QUE :
Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.4.2 OCTROI D'UN CONTRAT GRÉ À GRÉ – MODIFICATION DES CARTES DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD) DE LA MRC AFIN D'INCLURE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

CA-2022-01-022

ATTENDU le décret 1567-2021 du gouvernement du Québec concernant le transfert de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette du territoire de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais à celui de la Municipalité régionale de comté de Papineau;

ATTENDU que selon ce même décret, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette verse un montant de 164 200 $ à la Municipalité régionale de comté de Papineau pour couvrir une partie de la dette à long terme ainsi que pour compenser des dépenses de services d'évaluation, de services juridiques, de gestion des matières résiduelles et d'aménagement découlant du transfert de territoire;

ATTENDU qu'une modification du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Papineau doit être réalisée rapidement afin d'y intégrer la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a besoin de cette modification au SAD pour que certains projets puissent se réaliser sur son territoire;

ATTENDU que pour mener à bien ce projet, un aménagiste et un géomaticien sont requis pour modifier respectivement le texte et les cartes du SAD;

ATTENDU que la MRC de Papineau n'a pas les ressources suffisantes à l'interne en aménagement et en géomatique pour réaliser ce mandat dans des délais serrés;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat à un consultant en géomatique à taux horaire afin de modifier les cartes du SAD et ainsi y intégrer la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au SAD de la MRC de Papineau;

ATTENDU la soumission, reçue en date du 10 janvier 2022 de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) au montant de 86,25 $/h, excluant les taxes applicables, laquelle représente un contrat d'une valeur de 15 093.75 $;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat de services professionnels en géomatique à l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) afin d'intégrer la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau au montant de 86,25 $/h, représentant une somme maximale de 15 093.75 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
La demande de prix, la soumission de l'ODO ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

QUE :
Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.4.3 COMPOSITION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCHÉANCIER PRÉLIMINAIRE DES RENCONTRES

CA-2022-01-023

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2022 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2022 (résolutions numéro 2021-11-223, 2021-11-224, 2021-11-225 et 2021-11-226);

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-227, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, concernant le plan d'investissement 2022 en aménagement et en développement du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-266, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 décembre 2021, concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels permettant l'accompagnement de la MRC dans la création d'un comité, l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en développement durable pour l'année 2022 à la firme Nature-Action Québec;

ATTENDU que lors de la rencontre de la Commission de l'Aménagement, Ressources naturelles et Environnement (CARNE) du 16 juin 2021, des commentaires ont été formulés sur le mandat et la composition du Comité de développement durable;

ATTENDU que le Service de l'aménagement ainsi que le consultant, Nature-action Québec, soumettent une proposition sur la composition du Comité de

développement durable, l'échéancier des travaux et les dates de rencontres dudit Comité, laquelle est annexée à la présente résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de créer le comité de développement durable de la MRC de Papineau selon la composition proposée par le Service de l'aménagement et le consultant;

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la validation du plan de travail et du calendrier de réalisation du projet lors de la première rencontre du Comité de développement durable;

QUE :
Le sujet soit inscrit au Conseil des maires prévu le 26 janvier 2022 pour considération;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.4.4 LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES EN ACCOMPAGNEMENT DANS DIVERS DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif; il sera traité sous plusieurs sujets.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DE REVOIR LA PÉRIODE D'ADOPTION BUDGÉTAIRE EN ANNÉE ÉLECTORALE

Le sujet sera traité au Conseil des maires prévu le 26 janvier prochain pour considération.

8.2 APPUI À LA MRC DU GRANIT – MODIFICATION DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET NOUVELLES RESPONSABILITÉS DES MRC

Le sujet sera traité au Conseil des maires prévu le 26 janvier prochain pour considération.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2022

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de janvier à décembre 2022.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 26 JANVIER 2022

Les membres du Comité administratif conviennent que deux activités, par le biais d'une vidéoconférence, auront lieu le 26 janvier 2022 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

16h00 à 17h00	Rencontre avec le député du comté de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe;
17h30 à 17h45	Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP).

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2022-01-024

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet